

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

LA GARDE DES Sceaux,  
MINISTRE DE LA JUSTICE

Paris, le

3 - AOÛT 2018

Madame la Contrôleure Générale,

Par correspondance du 15 février 2018, vous m'avez fait parvenir le rapport relatif à la seconde visite du centre éducatif fermé (CEF) de Saint Venant (Pas-de-Calais), effectuée du 11 au 14 janvier 2016, dont j'ai pris connaissance avec la plus grande attention.

Sensible à vos préconisations, j'ai l'honneur de vous adresser, dans le rapport ci-joint, les observations formulées par la direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ).

Je souhaite vous indiquer qu'un certain nombre de progrès ont été réalisés depuis deux ans sur le site : des travaux de réhabilitation des chambres, de la salle de détente et de la salle de sport ont été réalisés. Ils ont été effectués en associant autant que possible les jeunes du CEF, en prenant en compte tous les égards dus à leur âge. Des rideaux ont été installés aux fenêtres et les serrures ont été modifiées afin de mieux respecter l'intimité de chacun et d'éviter la disparition d'objets.

Une nouvelle équipe a été mise en place à partir d'août 2016, elle a remédié aux difficultés internes et bâti une équipe cohérente et sécurisante pour les mineurs. Cette équipe s'est fédérée autour d'un projet d'établissement avec six fiches-actions portant sur l'organisation du CEF : la gestion de la violence, le vivre ensemble, la bien traitance, le déroulement du placement et l'analyse de pratiques. Des fiches-actions sont encore en phase d'élaboration sur la santé et les activités éducatives.

Ces activités éducatives connaissent des évolutions majeurs que je souhaite évoquer : le CEF propose un programme diversifié et adapté aux mineurs. Des éducateurs sportifs ont été intégrés à l'équipe et les infrastructures sportives de la municipalité peuvent être exploitées par le CEF. L'activité « cuisine et service » a pris une place centrale, un partenariat avec la société protectrice des animaux ainsi qu'avec une ferme pédagogique et de l'équithérapie viennent renforcer la dynamique du centre. Des visites en lien avec le devoir de mémoire et la multiplication des mises en situations professionnelles développent la dimension éducative.

.../...

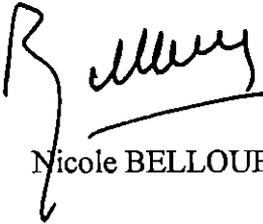
Madame Adeline HAZAN  
Contrôleure générale des lieux de privation de liberté  
16/18, quai de la Loire  
CS 780048  
75 921 – PARIS cedex 19

Les conditions d'accueil et d'intégration des nouveaux arrivants ont été revues pour optimiser cette phrase. La réorganisation de l'établissement a permis de recevoir davantage de demandes d'accueils préparés et d'y adjoindre des visites de « pré-accueil ». La fiche-action relative au placement matérialise la réflexion engagée.

Un renforcement des liens avec les familles a été opéré depuis votre visite. Les autorisations parentales nécessaires figurent aux dossiers des mineurs et l'exercice du droit de visite et d'hébergement est sujet à réflexion sous le contrôle d'un magistrat. Le retour en famille est mieux organisé avec une prise de contact entre les éducateurs et les représentants parentaux. Un bilan de l'accueil est effectué lors du retour en famille.

Toutes ces évolutions montrent l'engagement de la DPJJ à améliorer sa qualité de service au bénéfice des jeunes sous main de justice mais également pour l'ensemble des agents engagés dans la mission de protection de la jeunesse. C'est une mission pour laquelle je porte une grande attention.

Je vous prie de croire, Madame la Contrôleure Générale, à l'expression de ma parfaite considération, *très cordiale et attentive*.



Nicole BELLOUBET

**ANNEXE**  
**Observations suite au**  
**rapport relatif à la seconde visite du centre éducatif fermé de Saint-Venant par**  
**Madame la Contrôleure générale des lieux de privation de liberté**  
**entre le 11 et le 14 janvier 2016**

Sur l'aménagement des locaux

Le rapport émet des recommandations relatives à la maintenance de l'établissement. Sur ce sujet, un programme de travaux a été engagé au cours du premier semestre 2016 afin de réhabiliter les chambres des mineurs. Ces travaux ont permis de repenser l'ensemble des espaces au sein de l'établissement. La salle de détente et la salle de sport ont été restaurées en adéquation avec les besoins des adolescents, des rideaux ont été installés aux fenêtres afin de garantir le respect de leur intimité, des changements de serrures ont été effectués afin d'éviter la disparition d'objets et de garantir la sécurité de tous. Par ailleurs, les mineurs sont associés autant que possible aux réparations nécessaires dans la limite des travaux autorisés compte tenu de leur âge.

Cet aménagement a également permis de faire respecter la recommandation concernant la stricte confidentialité des entretiens psychologiques, dispensés désormais dans un lieu adapté.

Sur le fonctionnement général de l'établissement

Le rapport émet plusieurs recommandations portant sur les difficultés d'organisation et de fonctionnement institutionnel.

Le centre a connu des mouvements de personnels venant impacter le bon fonctionnement de l'établissement et la prise en charge des mineurs confiés. L'arrivée d'une nouvelle équipe de direction dès le mois d'août 2016 a permis de remédier à des difficultés en terme de ressources humaines (licenciements, fin de contrat) et de constituer une équipe éducative plus cohérente et sécurisante pour les jeunes pris en charge. Comme le recommande le rapport, afin de fédérer la nouvelle équipe autour de la mise en œuvre du projet d'établissement, un travail participatif sur l'élaboration de fiches-actions a été engagé. A ce jour, six fiches-actions sont formalisées et portent notamment sur l'organisation du CEF, la gestion de la violence, le vivre ensemble, la bientraitance, le déroulement du placement et l'analyse de pratiques. Des fiches-actions portant sur la santé et les activités éducatives sont en cours de validation.

Le rapport souligne également que le CEF doit disposer d'un projet de service clair et complet, compris et intégré par l'équipe. Il souligne la nécessité d'élaborer un règlement de discipline présentant les modalités de gestion des transgressions et les sanctions applicables.

En avril 2016, le projet de service a été réactualisé. Le règlement de fonctionnement de l'établissement a été retravaillé, avec le soutien du pôle des politiques institutionnelles de la direction territoriale de la PJJ. La question de la gestion des transgressions et des sanctions y est clairement détaillée. Ce document est remis à chaque mineur à son arrivée. Par ailleurs, depuis la visite, un rappel de la procédure de signalement des incidents a également été effectué par voie de note de service.

Enfin, comme suite aux recommandations, le CEF a prévu dans le règlement de fonctionnement un conseil de participation composé de délégués des jeunes, désignés par tirage au sort, de représentants des parents, de représentants du personnel, de l'administrateur délégué au pôle justice de l'association et de personnes extérieures qualifiées.

11/11/11

Dear Mr. [Name],

[Faint, illegible text line]

[Faint, illegible text block]

### Sur l'accueil des mineurs

Le rapport relève la nécessité d'organiser les admissions des mineurs afin d'optimiser leur accueil et leur adhésion au placement. A la suite de travaux institutionnels engagés depuis le mois de mars 2017 pour redynamiser les activités de jour et mettre en œuvre un projet pédagogique cohérent, l'établissement a reçu davantage de demandes d'accueil préparées. La stabilisation du collectif, mesurée par une augmentation du taux d'occupation, a permis d'engager une réflexion sur la qualité de l'accueil. La fiche-action relative au placement des usagers matérialise cette réflexion. Dès lors, chaque chambre inoccupée conséquemment à la mainlevée de placement d'un jeune est préparée immédiatement pour l'accueil d'un prochain arrivant. Par ailleurs, les chefs de service veillent à la qualité de l'information transmise aux professionnels afin de préparer chacun aux accueils envisagés dans l'immédiateté. Pour les accueils préparés, une visite de « pré-accueil » sur site est organisée. Sur ce sujet, le rapport recommande également la mise en place d'une commission d'admission pluridisciplinaire. Cette recommandation n'est pas encore suivie d'effet, les admissions étant actuellement actées par le directeur après consultation des chefs de service.

### Sur les activités éducatives

D'autres recommandations portent sur la structuration des activités de jour du CEF afin de proposer un programme diversifié et adapté aux mineurs confiés. Sur ce point, les modalités d'élaboration, de programmation, de validation, de restitution et d'évaluation des activités ont été intégrées dans le projet d'établissement qui a été réactualisé en avril 2016. Le recrutement du chef de service a permis d'installer une dynamique positive autour des activités scolaires, éducatives et sportives.

En l'occurrence, comme le rapport le recommande, la salle de sport a été rénovée, et les infrastructures sportives de la municipalité ont été mises à disposition du centre. La présence d'éducateurs sportifs au sein de l'équipe permet de donner une large part à ces activités dans la vie de l'établissement. Parallèlement, un nouvel enseignant, arrivé à la rentrée scolaire 2017, a modifié les pratiques scolaires, en s'appuyant sur la pédagogie de projet. Outre la scolarité, l'activité « cuisine et service » a repris une place centrale. La recommandation de mise en place de la fonction d'éducateur spécialisé « espace vert » n'est actuellement pas effective. En revanche, la diversité des activités s'illustre par l'activité d'équithérapie, réinvestie et complétée par un partenariat avec la société protectrice des animaux, ainsi que par une ferme pédagogique. De même, un atelier « bien-être » sert de support aux actions d'éducation à la santé. A ce propos, l'intervention d'une nutritionniste dans la composition des menus participe à ce versant éducatif, répondant ainsi à l'une des recommandations.

Parallèlement, le CEF de St Venant inscrit davantage son action dans le cadre de supports locaux (ex : visites en lien avec le devoir de mémoire, présentation des centres de formation des apprentis lors d'une rencontre au CEF avec un coordonnateur académique) ou de manifestations organisées par la PJJ (participation programmée aux Parcours du Goût 2018 en association avec le CEF de Bruay la Buisnière). L'établissement veille à multiplier les mises en situation professionnelles, notamment en collaborant à l'organisation de manifestations locales de la municipalité ayant un intérêt éducatif.

L'évolution positive du centre, perçue à travers la baisse du nombre de fugues et d'incidents signalés et l'augmentation du nombre de jeunes allant jusqu'au terme de leur placement, a permis de repenser l'organisation du travail de nuit. En effet, le rapport s'inquiète de la participation d'un éducateur à la surveillance effective de nuit. Cette intervention visait à sécuriser les prises en charge compte tenu des différents incidents connus par l'établissement. Eu égard à la réduction du nombre d'arrêts maladie à la suite des remaniements opérés dans l'équipe et à la diminution des incidents, ces problématiques s'amenuisent et une évolution de cette organisation est en cours de réflexion.

1880 1881 1882 1883 1884 1885 1886 1887 1888 1889 1890 1891 1892 1893 1894 1895 1896 1897 1898 1899 1900

### Sur le maintien des liens familiaux

Les recommandations relatives au maintien des liens familiaux, et notamment aux droits de visite et d'hébergement, ont été mises en œuvre.

En effet, depuis la visite, les autorisations parentales nécessaires figurent dans les dossiers des jeunes. L'exercice du droit de visite et d'hébergement est évoqué en réunion pluridisciplinaire, sous le contrôle du magistrat. A minima, lorsque l'appréciation de l'opportunité du droit d'hébergement est laissée à l'établissement, le magistrat est averti des dates de retour en famille. De plus, lorsque ce droit s'exerce, les chefs de service s'assurent que les éducateurs ont pris attache avec les représentants parentaux pour effectuer un bilan de l'accueil.